



VICE-PREMIER MINISTRE

**ALEXANDER DE CROO**

Ministre de la Coopération au développement,  
de l'Agenda numérique, des Télécoms et de la Poste

À l'attention des acteurs de la politique belge de  
développement

**Votre courrier du**

**Vos références**

**Bruxelles** 25. 05. 2018

**Nos références**

KAB/OS/PM/2018/

**Dossier traité par**

Danny Verspreet en Katrien  
Degrauwe

**Contact via**

[Danny.verspreet@diplobel.fed.be](mailto:Danny.verspreet@diplobel.fed.be)  
[Katrien.degrauwe@diplobel.fed.be](mailto:Katrien.degrauwe@diplobel.fed.be)

**Objet : charte d'intégrité**

Madame, monsieur,

L'intégrité est une valeur fondamentale dans le cadre de la politique belge de développement. Chaque acteur est donc censé prendre les mesures qui s'imposent dans le domaine de l'intégrité, tant en ce qui concerne les atteintes à l'intégrité financière, comme la fraude et la corruption, que les atteintes à l'intégrité morale comme les comportements sexuels inadaptés et les abus, la discrimination et les conflits d'intérêts. Pour soutenir ce processus, une task force « intégrité » où sont représentés les différents acteurs, a été mise en place. Un plan d'action a été établi sur la base des recommandations de l'OCDE.

La charte d'intégrité est une action importante. Elle a fait l'objet, ces derniers mois, d'une concertation qui s'est déroulée dans un climat constructif et ouvert avec la ngo-Federatie, Acodev, fiabel, BIO, Enabel et la DGD. Chaque partie prenante est convaincue de l'importance de cette charte qui entérine et concrétise l'engagement de chacun. Vous trouverez en annexe l'aboutissement de cette concertation. La task force planche aussi sur des propositions destinées à vous aider dans la mise en œuvre de cette charte. Un guide va être rédigé pour vous assister dans l'élaboration d'un code éthique, des formations conjointes et un contrat-cadre de consultance en matière d'intégrité seront prévus. La création d'un point de contact central qui transfère les plaintes vers le point de contact des acteurs figure, aussi parmi les propositions.

J'appelle toutes les organisations accréditées de la société civile, les acteurs institutionnels, Enabel, BIO et la DGD à signer cette charte d'intégrité. Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre une version signée de celle-ci pour le 15 juin à votre personne de contact à la DGD.

Je vous remercie par avance et vous prie d'agréer, Madame, monsieur, mes salutations distinguées.

Alexander De Croo

Cellule stratégique du ministre de la Coopération au développement,  
de l'Agenda numérique, des Télécoms et de la Poste

Finance Tower / Bd du Jardin Botanique 50/61 / B-1000 Bruxelles  
tél. +32 2 792 99 00 / fax +32 2 792 99 01 / [info@DeCroo.fed.be](mailto:info@DeCroo.fed.be)

.be



**België**

partner in ontwikkeling



**Belgique**

partenaire du développement

## Charter Integriteit

### A. Uitgangsprincipes

1. Integriteit en respect zijn voor ons belangrijke kernwaarden. Deze waarden geven richting aan onze handelingen en worden onderschreven door iedereen die formeel voor onze organisatie werkt (zoals medewerkers, vrijwilligers en bestuurders).
2. We keuren elke vorm van integriteitsschending (misbruik, fraude, corruptie) af zowel binnen onze organisatie als bij de partners of interventies die we financieren.
3. Iedere organisatie is zelf verantwoordelijk voor de uitwerking, toepassing en opvolging van integriteit in de eigen organisatie.

### B. Onze aanpak

1. We werken met een ethische code die voldoende richtinggevend en duidelijk is. De ethische code wordt ondertekend door iedereen die formeel voor onze organisatie werkt in het kader van ontwikkelingssamenwerking.
2. We brengen het thema van integriteit regelmatig onder de aandacht van onze medewerkers, vrijwilligers en partners. We zorgen voor opleiding rond integriteit.
3. Onze medewerkers en vrijwilligers kunnen in vertrouwen terecht bij een persoon voor advies over integriteit en mogelijke schendingen.
4. Aangezien we werken in contexten waar integriteitsrisico's hoog zijn, nemen we de nodige preventieve maatregelen om integriteitsrisico's te beheersen.

## Charte d'intégrité

### A. Principes de base

1. L'intégrité et le respect sont des valeurs fondamentales à nos yeux. Elles guident nos actions et sont soutenues par tous ceux qui travaillent officiellement pour notre organisation (collaborateurs, bénévoles et dirigeants).
2. Nous condamnons toute forme d'atteinte à l'intégrité (abus, fraude, corruption) tant au sein de notre organisation que chez les partenaires ou dans le cadre d'interventions que nous finançons.
3. Chaque organisation est responsable du développement, de l'application et du suivi de l'intégrité au sein de son organisation.

### B. Notre approche

1. Nous travaillons avec un code éthique suffisamment directif et clair. Le code éthique est signé par tous ceux qui travaillent officiellement pour notre organisation dans le cadre de la coopération au développement.
2. Nous sensibilisons régulièrement nos collaborateurs, bénévoles et partenaires à la question de l'intégrité. Nous organisons des formations sur l'intégrité.
3. Nos collaborateurs et bénévoles peuvent s'adresser en toute confiance à une personne afin d'obtenir des conseils sur l'intégrité et les atteintes potentielles à celle-ci.
4. Étant donné que nous travaillons dans des contextes où les risques de corruption sont élevés, nous prenons les mesures préventives nécessaires pour maîtriser les risques liés à l'intégrité.

5. In de contracten die we afsluiten met onze partners worden de nodige bepalingen inzake integriteit opgenomen.

6. We zorgen voor een vertrouwelijk meldpunt waar medewerkers, partners, begunstigen of slachtoffers terecht kunnen voor klachten over integriteitsschendingen. We zorgen ervoor dat de gerapporteerde gevallen tijdig worden opgevolgd.

7. We organiseren regelmatig controles om eventuele integriteitsschendingen vast te stellen en om onze systemen te verbeteren.

8. In geval van integriteitsschendingen worden onmiddellijk de gepaste maatregelen genomen.

9. Met respect voor de regels inzake privacy communiceren we ten minste één keer per jaar globaal over de integriteitsschendingen.

10. We werken actief samen met andere actoren om deze maatregelen te realiseren, bouwen voort op bestaande praktijken en streven naar continue verbetering van onze systemen.

### **C. Inwerkingtreding**

Door de ondertekening verbinden de organisaties er zich toe dit "Charter Integriteit" tegen midden 2019 te operationaliseren.

### **D. Ondertekenende partijen**

5. Les dispositions nécessaires en matière d'intégrité sont incluses dans les contrats que nous concluons avec nos partenaires.

6. Nous mettons à disposition un point de contact confidentiel auquel les collaborateurs, les partenaires, les bénéficiaires ou les victimes peuvent adresser leurs plaintes concernant des atteintes à l'intégrité. Nous veillons à ce que les cas signalés fassent l'objet d'un suivi rapide.

7 Nous organisons régulièrement des contrôles afin de déterminer les atteintes potentielles à l'intégrité et d'améliorer nos systèmes.

8. En cas d'atteinte à l'intégrité, les mesures appropriées sont prises immédiatement.

9. Dans le respect des règles sur la protection de la vie privée, nous communiquons au moins une fois par an globalement sur les atteintes à l'intégrité.

10. Nous collaborons activement avec d'autres acteurs pour mettre en œuvre ces mesures, nous développons les pratiques existantes et nous nous efforçons d'améliorer continuellement nos systèmes.

### **C. Entrée en vigueur**

Par leur signature, les organisations s'engagent à mettre en œuvre cette « Charte d'Intégrité » d'ici mi-2019.

### **D. Signataires**